Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 30435

Intitulé

MASTER: MASTER Domaine Droit économie gestion Mention « Sciences économiques et sociales »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

122 Economie, 333 Enseignement, formation

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « Sciences économiques et sociales » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- Le diagnostic et l'expertise dans les domaines de l'économie, du management et des sciences politiques
- La méthodologie de la recherche
- La pédagogie (conception d'outils pédagogiques et d'activités interactives)

Le Master Mention « Sciences économiques et sociales » propose le parcours suivant :

- Théories et Histoire de l'Economie dans la Société (THESE)

- Parcours « Théories et Histoire de l'Economie dans la Société » (THESE) :
- Connaître les théories macroéconomiques, l'histoire de la pensée socio-économique et la philosophie économique
- Maîtriser les des techniques d'enquête et de traitement de données qualitatives et quantitatives
- Utiliser les outils informatiques et les systèmes d'information spécifiques à la recherche en économie, histoire de la pensée économique et managériale : bases de données bibliographiques, archivage et numérisation, logiciels spécifiques
- Mobiliser les outils informatiques spécifiques à l'activité pédagogique : activités interactives, supports de cours, élaboration de tests d'évaluation des connaissances
 - Maîtriser la langue anglaise et/ou italienne dans le domaine de spécialité
 - Capacités communes au diplôme de Master :
 - Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
 - Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
 - Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
 - Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- O- Administration publique
- P- Enseignement
- N- Activités de services administratifs et de soutien
- Administration publique
- Etudes et conseil, dans le secteur public, privé, associatif,
- Métiers de la formation
- Recherche
- Enseignement secondaire et supérieur
- Agent de développement économique
- Responsable d'informations économiques et sociales
 - Chargé de mission auprès d'organisations internationales publiques (Nations-Unies...)
- Chargé de missions auprès de collectivités publiques (Régions, Communautés d'Agglomérations) ou d'organisations privées (fondation, ONG, Think Tank, grande entreprise...)
 - Enseignant-Chercheur
 - Enseignant dans le secondaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1403: Études et prospectives socio-économiques

K2108 : Enseignement supérieur

K2107: Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINO	N COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	
Aucun lien avec d'autres certifications	
Texte réglementaire :	
Aucun accord européens ou internationaux	

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

https://www.univ-lyon2.fr/

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69635 Lyon cedex 07

$\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de} \ \textbf{préparation} \ \textbf{\grave{a}} \ \textbf{la} \ \textbf{certification} \ \textbf{d\'eclar\'es} \ \textbf{par} \ \textbf{l'organisme} \ \textbf{certificateur}:$

Université Lumière Lyon 2 16 Quai Claude Bernard

69635 Lyon cedex 07

Historique de la certification :

Création en 2005